

## Ville de Méry-sur-Oise



## Fonds d'Initiatives Jeunes

### Point Information jeunesse

1, Route de Pontoise  
95 540 Méry-sur-Oise  
Tél. 01.34.48.15.05

Contact : **Astrid Delabarre**

E-mail : [pij@merysuroise.fr](mailto:pij@merysuroise.fr)

### Horaires d'ouverture :

#### Période scolaire

Le mardi matin de 9h30 à 12h30

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00

Le mercredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

#### Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Entretien individuel possible sur rendez-vous  
avec l'informatrice.



### Le FIJ ?

Vous avez moins de 25 ans,  
êtes Mérysiens  
et avez un projet d'intérêt général,  
**Le FIJ est fait pour vous.**

→ La Municipalité, en partenariat avec le Conseil général, vous accompagne.

### Votre projet ?

Vous portez un projet seul ou en groupe,  
Vous êtes en phase de conception ou  
de réalisation,

Votre projet est « citoyen », de nature culturelle,  
sociale, humanitaire, sanitaire...

Vous avez besoin d'une aide administrative,  
financière ou matérielle,

→ Le FIJ vous offre une aide adaptée à votre  
projet.



### Comment bénéficier du FIJ ?

#### Une démarche simple

- Venez retirer un dossier au Point Information jeunesse, 1, Route de Pontoise.
- Complétez-le et transmettez-le à l'attention d'Astrid Delabarre, au Point Information Jeunesse.

#### Les conditions d'attribution de l'aide

Le projet présenté doit répondre aux critères définis par le FIJ.

- Etude et présentation du projet par le(s) jeune(s) en commission (élus locaux et professionnels)
- Validation de l'acceptation du dossier par un jury, composé d'élus municipaux.

Si le projet est retenu, une convention est élaborée entre la Municipalité et le(s) jeune(s).

#### Un accompagnement continu

Du retrait du dossier à la concrétisation du projet, la Municipalité accompagne le jeune.

A l'issue du projet, le jeune remet un compte-rendu et effectue un bilan avec son accompagnateur. Il reçoit un « passeport de l'engagement ».